



Semaine du 21 au 27 mai 2007 n° **172**

Sommaire

Édito : Fillon 1 Un casting de choc qui plaît au Medef

- **Travailler plus pour gagner plus : un effet nul attendu pour les plus modestes**
- **Gouvernement : le découpage sème le doute chez les cadres hospitaliers**
- **Airbus : la direction propose + 2,8 % pour 2007**
- **Santé : les blouses blanches dans la rue jeudi 24**
- **Conditions de travail : une attente forte d'amélioration**
- **Discriminations : un homo sur quatre victime d'actes ou de propos homophobes au travail**
- **Complémentaires santé : les contrats collectifs remboursent mieux**
- **Confédération Européenne des Syndicats : Séville accueille le 11^e Congrès de la CES du 21 au 24 mai 2007**

Édito

Fillon 1

Un casting de choc qui plaît au Medef

C'est donc sans surprise aucune que François Fillon a pris les rênes du premier gouvernement Sarkozy. Au risque de décevoir beaucoup de ces amis, le nouveau président a donc formé une équipe de quinze hommes et femmes et si pour la première fois la parité est respectée, ce gouvernement comprend beaucoup de personnalités faisant partie depuis longtemps du monde politique et dont certains ont déjà occupé des fonctions ministérielles dans les deux derniers gouvernements. Les biographies télévisées des uns et des autres nous ont montré des amitiés de trente ans forgées dans l'ombre tutélaire chiraquienne, dans les petites et les grandes trahisons. On a aperçues des coupes de cheveux d'un autre âge, des coupes de costumes dépassées qui ont au moins le mérite de nous rappeler que la plupart ne sont pas des perdreaux de l'année en politique. Ainsi, le nouveau Premier Ministre est celui qui a porté la réforme contestable des retraites de 2003, mis en cause les 35 heures, accru les aides aux entreprises. Certes on a changé de génération politique, mais l'expérience des sortants est bel et bien requise et le Medef peut se sentir « enthousiaste ». Quant à « l'ouverture » qui ressemble plus à une série de ralliements, elle ne parvient pas à atténuer le malaise que l'on



peut ressentir face à une si forte concentration des pouvoirs autour du Président de la République et de son cabinet. Elle confirme une présidentialisation de fait sans contre-pouvoirs nouveaux. Sarkozy l'a promis, son style ne sera pas celui de son mentor et il risque bel et bien de faire de l'ombre à son Premier ministre. Le couple que l'on présente comme l'alliance de la glace et du feu a concocté une organisation « resserrée » du gouvernement qui préfigure une réorganisation administrative des services de l'État dont la CGT relève qu'elle n'a fait pour le moment l'objet d'aucune concertation. Elle impliquerait pourtant d'importantes conséquences pour les usagers comme pour les personnels des services. Ce redécoupage des périmètres et notamment celui du Ministère de l'Économie et des Finances avec la création d'un « ministère des comptes publics » n'est pas anodin et pose questions. Pour l'instant, l'industrie n'apparaît pas dans l'organigramme ministériel. De même, on peut avoir quelques inquiétudes sur l'éclatement des ministères sociaux. Qui va prendre le dessus ? La logique financière ou les besoins sociaux et la stratégie de développement de l'emploi et de la production ? Ce n'est pas faire de procès d'intention que de poser ces interrogations et des exigences quant à la qualité, à la présence du service public. Les mots ont un sens. Ce « ministère des comptes publics » semble vouloir associer étroitement l'emploi public à la seule dimension d'un coût qu'il convient de réduire. De même, l'association des mots « immigration » et « identité nationale » avait fait frémir car elle aussi est porteuse d'une logique qui a su séduire l'électorat frontiste, et souverainiste.

Travailler plus pour gagner plus Un effet nul attendu pour les plus modestes

L'hebdomadaire *Marianne* a publié samedi dernier un article qui fait état d'une note du député UMP Gilles Carrez destinée aux députés de son parti et qui fait le point des difficultés que pose la mise en oeuvre de la loi permettant de « travailler plus pour gagner plus ». Selon Marianne, le texte pointe le fait que le dégrèvement des cotisations sociales et des impôts pesant sur les heures supplémentaires ne touchera pas les travailleurs à temps partiel (susceptibles d'effectuer des heures complémentaires, et non supplémentaires), ce qui exclut de fait les plus pauvres du dispositif. Toujours selon la note,



cela ne permettra pas à la majorité de présenter cette loi comme étant destinée à soutenir le pouvoir d'achat, sous peine de voir le Conseil constitutionnel censurer son volet défiscalisation : en favorisant les salariés à plein temps au détriment de ceux à temps partiel, la loi dérogerait en effet au principe d'égalité devant l'impôt. La note rappelle par ailleurs qu'on ignore actuellement combien d'heures supplémentaires sont effectuées chaque année en France, et insiste sur le fait que le sujet doit faire l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux.

Gouvernement

Le découpage sème le doute chez les cadres hospitaliers

Le syndicat des cadres et des directeurs d'hôpitaux (SNCH) a souligné son « inquiétude », vendredi, sur les attributions de la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, qui n'aura pas à sa charge les comptes sociaux, dévolus à Éric Woerth, en charge du Budget. Avec ce nouveau découpage, « le SNCH s'interroge quant au périmètre des attributions de la ministre de la Santé en particulier en ce qui concerne le financement des établissements ». « Les acteurs sanitaires et sociaux ont besoin d'un interlocuteur disposant d'une réelle autonomie au sein de l'appareil gouvernemental », indique le syndicat, qui « attend avec vigilance la parution des décrets d'attribution ».



Airbus

La direction propose + 2,8% pour 2007



A la suite de la grève d'un millier de salariés des deux sites Airbus de Saint-Nazaire et des débrayages pour protester contre la prime de participation variant entre 2 et 10 euros selon le salaire, la direction d'Airbus France a proposé mercredi 16 mai une augmentation salariale de 2,8 % à ses salariés lors d'une deuxième rencontre avec les syndicats, a-t-elle indiqué dans un communiqué. « Pour les non-cadres, l'augmentation se répartit entre une augmentation générale de 1,5 % avec un minimum de 35 euros et une augmentation individuelle de 1,3 % », et pour les cadres, il s'agit d'un « crédit d'augmentations individuelles de 2,8 % », précise le communiqué qui ajoute qu'une prime exceptionnelle de 600 euros « serait versée à l'ensemble du personnel fin juin ».

Santé

Les blouses blanches dans la rue jeudi 24

L'UFMICT-CGT ainsi que plusieurs syndicats d'infirmiers, salariés et libéraux, des étudiants en soins infirmiers appellent à une large mobilisation jeudi 24 mai 2007. Ces organisations revendiquent la reconnaissance de la qualification à BAC + 3 = L (licence) ; l'intégration dans un cursus universitaire de leur formation. Ces professionnels se mobilisent aussi pour les salaires, les conditions de travail, les conditions d'études. Pour l'UFMICT-CGT ces revendications sont légitimes pour l'ensemble des professions paramédicales. A Paris, cette journée sera marquée à 13 heures, par une manifestation de la gare Montparnasse en direction du ministère de la Santé 8, avenue de Ségur.



Conditions de travail

Une attente forte d'amélioration

« La qualité de vie au travail ne se décrète pas, elle se construit », affirme L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), qui entend cette année mettre l'accent sur la nécessité d'une concertation et de véritables négociations sociales entre direction et partenaires sociaux pour améliorer les conditions de travail à l'occasion de sa 4^e semaine pour la qualité de vie au travail du 21 au 25 mai. Évolution de la concurrence, changements technologiques, nouvelles formes du travail, prégnance des relations clients, nouvelles organisations du temps de travail sont autant de bouleversements qui nécessitent de réfléchir à l'amélioration des conditions de travail des salariés, explique Gilles Heude, de l'Anact. « Il y a une vraie attente des salariés », souligne-t-il. Les conditions de travail arrivent dans le trio de tête de leurs priorités, juste derrière le niveau de rémunération et l'intérêt du poste de travail, selon un sondage TNS-Sofrès réalisé pour l'Anact du 4 au 7 avril auprès d'un échantillon représentatif de 806 salariés.



Discriminations

Un homo sur quatre victime d'actes ou de propos homophobes au travail

Selon une étude commandée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), menée au second semestre 2006 auprès de 1 413 personnes dans des entreprises privées, 40 % des personnes homosexuelles déclarent avoir été victimes d'actes ou de propos homophobes. A l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie le 17 mai, indique un communiqué de la Halde, « les discriminations liées à l'orientation sexuelle représentent encore peu de réclamations même si leur nombre a quasiment doublé en un an ». Plus des deux tiers de ces cas, ajoute la Halde, concernent des discriminations dans l'emploi qui se manifestent principalement par des situations de harcèlement au travail.



Complémentaires santé

Les contrats collectifs remboursent mieux

Selon une étude de la Drees (Direction des études des ministères de l'Emploi et de la Santé), les contrats collectifs de complémentaire santé, souscrits par l'intermédiaire de son employeur, prennent plus souvent en charge les dépassements d'honoraires et les remboursent mieux, que les contrats souscrits à titre individuel. Le rembour-

sement des dépassements d'honoraires est ainsi proposé dans 60 % des contrats collectifs, contre seulement 24 % des contrats individuels.

Cette étude porte à la fois sur les complémentaires santé proposées par les mutuelles, les assurances et les institutions de prévoyance.

Confédération Européenne des Syndicats

Séville accueille le 11^e Congrès de la CES du 21 au 24 mai 2007

Une délégation d'une dizaine de représentants de la CGT emmenée par son Secrétaire Général, Bernard Thibault, participera au congrès de la Confédération Européenne des Syndicats à Séville cette semaine. Le thème central du congrès est celui de passer à l'offensive sur l'emploi, la protection sociale, les services publics face aux politiques de déréglementation sociale et de privatisations des gouvernements des différents pays européens et des institutions européennes. Il est de se doter d'un syndicalisme européen et d'une CES plus forte en adhérents et en rôle de négociation collective à l'échelle européenne, pour conquérir des droits sociaux qui confortent les droits nationaux et permettent une harmonisation vers le haut des normes sociales en Europe. Il est enfin de relancer la poursuite de la construction européenne, après les référendums français et néerlandais, sans conditionner les avancées sociales et économiques possibles, à une solution politique qui ne relève pas en premier lieu des organisations syndicales.

La Confédération Européenne des Syndicats fondée en 1973 regroupe 81 centrales nationales dont la CGT dans 36 pays européens et 12 fédérations de branches professionnelles.

